

3.9 Alberta (AB)

Population : 4 291 980

Nombre d'écoles (M-12) : 2 225

Nombre d'élèves en M-12 : 704 813

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 23

*Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : *64 007*

* Inscriptions et non le nombre d'élèves



Gouvernance et réglementation

À l'heure actuelle, l'Acte scolaire de l'Alberta accorde au ministre de l'Éducation le pouvoir de prendre des décisions concernant les programmes d'enseignement à distance. Bien que l'apprentissage à distance ne soit formellement pas défini par le ministère, l'apprentissage en ligne est défini comme suit.

Un environnement d'apprentissage structuré dans lequel les élèves interagissent avec leurs enseignants dans un ou plusieurs cours en ligne. La planification et la mise en œuvre de l'enseignement, ainsi que l'évaluation des résultats d'apprentissage des programmes d'études de l'Alberta relèvent de la responsabilité des enseignants certifiés de l'Alberta employés par une autorité scolaire. (Gouvernement de l'Alberta, 2017, page 80)

Alberta Éducation travaille actuellement à l'élaboration d'une trousse d'outils pour l'apprentissage en ligne qui offrira des conseils et aidera la planification pour les familles, les enseignants et les dirigeants des écoles et des autorités scolaires.

Les inscriptions dans les programmes d'apprentissage en ligne ou à distance sont comptabilisées grâce à l'utilisation de codes spécifiques dans les systèmes de gestion des dossiers scolaires provinciaux de gestions. À l'heure actuelle, il existe actuellement trois mécanismes de codage spécifiques pour le suivi des inscriptions en ligne.

1. Les écoles peuvent indiquer dans leur planification annuelle qu'elles offrent un programme en ligne.
2. Les cours peuvent être identifiés comme étant en apprentissage virtuel ou à distance dans les systèmes de gestions des dossiers scolaires provinciaux.
3. Les étudiants qui terminent la majorité de leurs parcours scolaires en ligne peuvent être identifiés comme tels en utilisant le code d'inscription des étudiants en ligne.

Toutefois, Alberta Éducation est consciente que certaines écoles et autorités scolaires n'utilisent pas le codage suggéré pour les cours à distance et les cours en ligne. Il collabore donc avec les autorités

scolaires pour accroître la sensibilisation et améliorer l'exactitude du codage des étudiants et des divers programmes en ce qui a trait à l'apprentissage en ligne et à distance.

L'éducation à distance et l'apprentissage en ligne sont également financés différemment des programmes d'éducation traditionnelle. Le Manuel de financement pour les administrations scolaires prescrit des mécanismes de financement qui ne sont pas disponibles lorsqu'un étudiant est inscrit en tant qu'étudiant en apprentissage en ligne (par exemple, opérations et maintenance, maintien et renouvellement de l'infrastructure, etc.). De plus, une autorité scolaire doit être en mesure de démontrer comment elle se conforme aux exigences de financement de 950 heures pour les élèves du primaire et de 1 000 heures pour les élèves du secondaire lorsqu'ils sont partiellement ou complètement dans un programme à distance ou en ligne.

Finalement, il convient de noter qu'au cours de l'année scolaire 2016-2017, le ministère a effectué 19 visites d'appui auprès de ceux qui offrent des programmes en ligne afin :

- de développer une compréhension de la mise en œuvre de programmes en ligne pour guider l'élaboration de politiques, de normes et d'indicateurs de qualité; et
- fournir un mécanisme informel de sensibilisation et de consultation tout au long du processus.

Ces visites sont utilisées pour encadrer le développement d'une trousse d'outils pour l'apprentissage en ligne, ainsi que pour aider à la création d'outils de soutien et de politiques.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Selon l'information contenue dans la base de données provinciale, au cours de l'année scolaire 2016-2017, 364 écoles ont indiqué sur leurs formulaires opérationnels qu'elles avaient des étudiants inscrits à un programme en ligne. En outre, 52 écoles ont utilisé le code d'inscription à des cours virtuels, 8 écoles ont utilisé le code d'inscription aux cours à distance et 81 écoles ont utilisé le code d'inscription des étudiants en apprentissage en ligne. Au total, 12 736 étudiants ont été codés en apprentissage en ligne, de même que 37 608 inscriptions à des cours à distance et 26 399 inscriptions à des cours virtuels pour l'année scolaire 2016-2017.

À l'heure actuelle, Alberta Éducation dénombre 23 différents programmes d'apprentissage à distance et/ou en ligne. Bien que la plupart de ces programmes offrent uniquement des services à leur division scolaire respective, deux programmes ont une portée provinciale. Le premier est l'*Alberta Distance Learning Centre*, qui est sous la tutelle de la division scolaire de *Pembina Hills* et opère en vertu d'un accord de service avec Alberta Éducation (qui doit expirer le 31 août 2018). Le second est le Centre francophone d'éducation à distance, un fournisseur de services en ligne pour les quatre conseils scolaires francophones de la province, qui bénéficie annuellement d'un octroi conditionnel d'Alberta Éducation avec d'autres fonds opérationnels provenant du programme des langues officielles en éducation, des conseils scolaires francophones et du service d'éducation des adultes.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Un programme d'apprentissage mixte ou hybride en Alberta a historiquement été défini comme un programme d'éducation pour étudiants qui comprend deux parties; une première où l'autorité scolaire est responsable du programme d'éducation de l'élève et une seconde où le parent est responsable du programme d'éducation de son enfant. En 2017-2018, Alberta Éducation changera cette terminologie à la «responsabilité partagée» afin d'identifier les programmes où l'autorité scolaire et les parents partagent la responsabilité du programme de l'enfant. Ce changement permettra à l'Alberta de mieux s'aligner sur la langue vernaculaire actuelle en e-learning.

Alberta Éducation ne recueille pas de données sur les inscriptions pour l'apprentissage mixte ou hybride, et un seul programme qui a participé au sondage individuel des programmes a fourni des données sur l'apprentissage mixte. On peut signaler qu'en octobre 2017, le troisième symposium albertain sur l'apprentissage mixte ou hybride a eu lieu, une conférence organisée par la *BlendED Learning Society* de l'Alberta et visant à favoriser la croissance des occasions d'apprentissage mixte ou hybride, de qualité pour les élèves de l'Alberta.